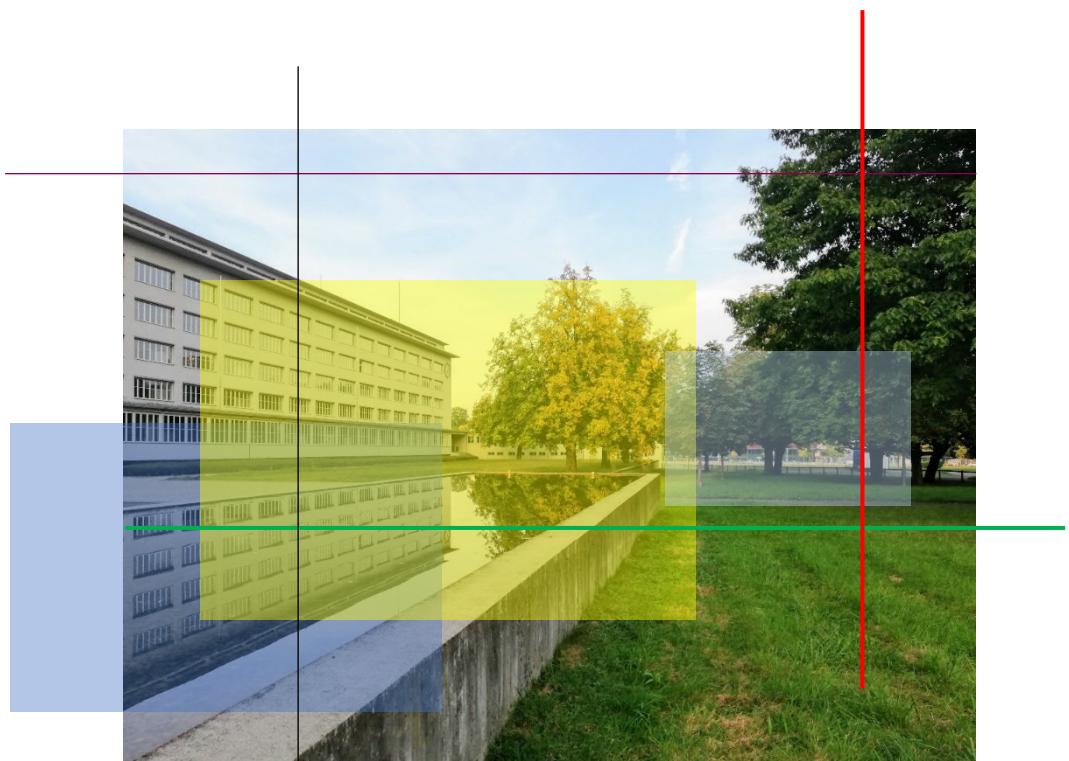




# Un mémorial pour les morts de l'armée suisse



## Mandat d'étude en art et architecture – rapport de l'instance d'évaluation

Lucerne, le 17.02.2022

*Projet:* Mémorial pour les morts de l'armée suisse

*Lieu:* Centre d'instruction de l'armée à Lucerne (CIAL)

*Thème:* Mandat d'étude en art et architecture – rapport de l'instance d'évaluation

*Impressum*

*Date*  
17.02.2022

*Projet n°*  
DNA-A/ 9553

*Rédigé par*  
CA, MA

*Annen Architektur AG*  
*Chli Ebnet 1*  
*6403 Küssnacht a.R.*

*Destinataires*  
*Mandant*  
*Instance d'évaluation*  
*Participants*

## Table des matières

<b>1</b>	<b>L'essentiel en bref</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Instance d'évaluation</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Procédure</b>	<b>6</b>
3.1	Organisateur .....	6
3.2	Type de procédure.....	6
3.3	Participants .....	6
3.4	Délais et déroulement.....	7
3.5	Critères d'évaluation et appréciation .....	7
3.6	Dédommagement .....	7
<b>4</b>	<b>Examen préalable</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>Évaluation</b>	<b>9</b>
5.1	Critères formels .....	9
5.2	1 <sup>er</sup> tour.....	9
5.3	2 <sup>e</sup> tour .....	9
5.4	3 <sup>e</sup> tour .....	9
5.5	Résultats de la procédure et appréciation par le mandant.....	10
5.6	Perspective .....	10
<b>6</b>	<b>Approbation</b>	<b>11</b>
6.1	Approbation du rapport du jury et d'examen préalable .....	11
<b>7</b>	<b>Descriptions des projets</b>	<b>12</b>
7.1	monumoira .....	12
7.2	chalice, PD#21266.....	14
7.3	FLOWERS FOREVER FLOWERS.....	15
7.4	210125 / THE PATH .....	17
7.5	teilhaben .....	18
7.6	«FINDLING» .....	19
7.7	Lichtung .....	20
7.8	MDESL.....	21
7.9	Das Holozän .....	22
7.10	ATLAS.....	23

## 1 L'essentiel en bref

---

Afin d'ériger un mémorial pour les morts de l'armée suisse, le département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS a organisé un concours d'idées. Les dix contributions primées ont été approfondies à la suite du concours d'idées par le biais d'un mandat d'étude.

La **tâche** consistait à concevoir un mémorial sur le terrain du Centre d'instruction de l'armée à Lucerne (CIAL) qui donne une image digne et adaptée à la thématique, et qui convienne pour diverses utilisations. Ces dernières se dérouleront d'une part dans le cadre de cérémonies militaires, mais elles seront d'autre part aussi ouvertes à la visite individuelle, par exemple par des proches des défunt, des camarades, d'autres personnes concernées ou des personnes compatissantes et encore des personnes recherchant le calme. Un lieu symbolique de respect, de gratitude, de mémoire et de réconciliation doit voir ici le jour dans l'esprit d'un mémorial collectif. En raison de l'ancrage régional de l'armée au sein de la Suisse, il est par ailleurs question d'intégrer la thématique de la diversité linguistique et culturelle de notre pays.

**Étaient admises à participer** des personnes et des équipes professionnelles issues des spécialités Beaux-Arts et Architecture (paysagère). La constitution d'équipes pluridisciplinaires (sous l'égide de la spécialité Art) était recommandée.

La procédure globale s'est déroulée en deux phases: une première phase (de novembre 2020 à janvier 2021) a pris la forme d'un **concours d'idées** dans une procédure ouverte. Reportée à cause de la pandémie de COVID-19, la délibération a eu lieu en juin 2021. Le résultat a été publié et communiqué dans un rapport du jury. Sur les 104 contributions reçues, dix projets ont été sélectionnés pour être approfondis.

Les dix projets sélectionnés par le jury ont été retravaillés dans le cadre d'une deuxième phase (d'août à novembre 2021) au moyen **d'un mandat d'étude**. La deuxième phase a été évaluée par le jury en décembre 2021. Le présent rapport final publie et communique le résultat de la délibération.

## 2 Instance d'évaluation

---

Pour évaluer les résultats du mandat d'étude, le mandant a engagé l'instance d'évaluation suivante:

<i>Juré(e)s</i>	Aurore Charrière Stefan Junger Germaine J. F. Seewer*	Cheffe section piquet de sauvetage / représentante officiers Chef de l'aumônerie de l'armée Commandante de la Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA)
	Martin Stocker Jean-Paul Theler	Directeur d'armasuisse Immobilier (présidence) Chef de l'État-major de l'armée, auteur de besoin, membre du commandement de l'armée
<i>Jurée remplaçante</i>	Fabienne Meyer	Collaboratrice scientifique affaires politiques, État-major de l'armée
<i>Expert (sans droit de vote)</i>	Peter Brunner	Aide de commandement du commandant de la FSCA
<i>Excusé</i>	Markus Mäder	Chef des Relations Internationales de la Défense
<i>Juré(e)s spécialistes</i>	Roger Boltshauser Felix Bossart	Boltshauser Architekten AG, professeur invité à l'ETH Zurich Responsable Gestion des projets de construction, Service immobilier du canton de Lucerne
	Peter Fischer	Kunst und Kultur GmbH, curateur, ancien directeur du Zentrum Paul Klee (2011 – 2016) et du Kunstmuseum Luzern (2001 – 2011)
	Chantal Prod'hom	Directrice du Musée du design et des arts appliqués contemporains (mudac) Lausanne
	Jürg Rehsteiner Frank et Patrik Riklin	Architecte dipl. HES, rep, Architecte de ville Lucerne Artistes indépendants, Atelier für Sonderaufgaben
<i>Jurées spécialistes remplaçantes</i>	Susanne Hilpert-Stuber Sadhyo Niederberger	Curatrice Musée du design et des arts appliqués contemporains (mudac) Lausanne Artiste indépendante et curatrice
<i>Excusée</i>	Cony Grünenfelder	Conservatrice cantonale des monuments historiques du canton de Lucerne
<i>Conduite de la procédure</i>	Marius Annen Cornelia Annen Pascal Germann	Annen Architektur AG Annen Architektur AG armasuisse Immobilier, Gestion de projets de constructions Central
<i>Mutations</i>	* La Div Germaine J.F. Seewer était présente jusqu'à midi à la journée de sélection du jury. Fabienne Meyer a repris sa voix l'après-midi.	

### 3 Procédure

---

#### 3.1 Organisateur

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
**armasuisse Immobilier**  
Management de projets de constructions Central  
Murmattweg 6  
6000 Lucerne 30

#### 3.2 Type de procédure

La procédure globale s'est déroulée en deux phases: une première phase (de novembre 2020 à janvier 2021) a pris la forme d'un **concours d'idées** dans une procédure ouverte. Les dix projets sélectionnés par le jury ont ensuite été approfondis dans le cadre d'une deuxième phase (d'août à novembre 2021) au moyen d'un **mandat d'étude**. La délibération a eu lieu en décembre 2021.

#### 3.3 Participants

Dans le cadre du concours d'idées, le jury a retenu parmi les 104 contributions les projets des dix auteures et auteurs de projet suivants pour une participation au mandat d'étude:

Projet	Auteure de projet / auteur de projet	Ville
2 FLOWERS FOREVER FLOWERS	Marques Architekten AG	6006 Lucerne
	Hennig Marques Barbara	6006 Lucerne
25 «FINDLING»	Dill Christian-Eduard	4001 Bâle
30 Lichtung	Weber Fabian	6005 Lucerne
33 MDESL	Toluzzo Diego	I - 23889 Santa Maria Hoë (LC)
36 Das Holozän	Blomfelt Mikael	8050 Zurich
	Menzi Manuela	8050 Zurich
59 210125 / THE PATH	Mattenberger Luc	1202 Genève
	Studio Muoto	F - 75010 Paris
60 teilhaben	Sandro Halter GmbH	6074 Giswil
	steigerspielmann gmbh	6060 Sarnen
66 chalice, PD#21266	Gramsma Bob	8952 Schlieren
71 ATLAS	Donzelot Balthazar	F - 75010 Paris
	Kadid Léonard	F - 75010 Paris
74 monumoira	Schneider Andreas	4056 Bâle
	Schallnau Philipp	4054 Bâle

### 3.4 Délais et déroulement

Août 2021	Début du mandat d'étude
Septembre 2021	Série de questions écrites
19 novembre 2021	Remise des études de projet
3 décembre 2021	Évaluation des études de projet
Février 2022	Publication, engagement contractuel

Les dates publiées dans le programme du concours n'ont pu être respectées du fait des restrictions liées au coronavirus, elles ont donc été adaptées. L'information relative au report de la première délibération a été publiée sur simap.ch via une rectification le 22.01.2021.

La réunion de lancement prévue à l'origine a été remplacée par un feed-back écrit concernant les différentes contributions qui est le reflet des discussions tenues durant la journée de délibération.

La réunion intermédiaire prévue dans le programme du concours a été remplacée par une série de questions écrites. Les auteures et auteurs des projets ont eu jusqu'au 03.09.2021 pour adresser leurs questions par écrit à l'instance d'évaluation qui, pour sa part, a eu jusqu'au 24.09.2021 pour leur répondre, également par écrit.

L'instance d'évaluation a évalué les projets sur la base des documents remis, en l'absence des auteures et auteurs des projets.

L'exposition publique des études de projet prévue au CIAL sera remplacée par une publication sur le site web de l'Armée suisse.

### 3.5 Critères d'évaluation et appréciation

Les travaux déposés ont été évalués par l'instance d'évaluation sur la base des critères suivants:

- Concept global artistique et architectonique (architecture paysagère) (idée contemporaine, subtilité thématique, mise en œuvre formelle et matérielle, intégration dans l'environnement architectural et paysager);
- Adéquation de la mise en œuvre (taille / coûts);
- Prise en considération de l'ensemble de valeurs (cf. chap. 2.7 Programme du concours);
- Satisfaction à l'exigence en termes d'utilisation (cf. chap. 2.5 Programme du concours);
- De façon générale: conformité avec le programme de concours.

### 3.6 Dédommagement

Le mandat d'étude est dédommagé par un forfait de CHF 9000.- par projet hors TVA.

## 4 Examen préalable

---

Les dix projets ont été réceptionnés dans le délai imparti et ont conservé leur numéro issu de la phase de concours.

Les contributions ont fait l'objet d'un examen préalable par l'instance de conduite de la procédure fin novembre 2021. L'instance de conduite de la procédure a constaté que toutes les contributions remplissaient les critères formels et pouvaient être évaluées par l'instance d'évaluation.

L'instance de conduite de la procédure a constaté que les honoraires ne figuraient pas dans l'estimation des coûts du projet «FLOWERS FOREVER FLOWERS». L'instance de conduite de la procédure a tout de même recommandé d'évaluer le projet car l'estimation, pour le reste, détaillée des coûts permet d'extrapoler les honoraires.

Aucun projet n'a donc été exclu. L'instance de conduite de la procédure a recommandé d'admettre tous les projets pour poursuivre leur évaluation.

## 5 Évaluation

---

### 5.1 Critères formels

Le 3.12.2021, l'instance d'évaluation s'est retrouvée pour sa journée de sélection au Centre d'instruction de l'armée de Lucerne. La délibération n'était pas publique et a eu lieu en l'absence des auteures et auteurs des projets.

L'instance d'évaluation a d'abord pris connaissance de l'évaluation formelle de l'instance de conduite de la procédure. L'instance d'évaluation a décidé à l'unanimité d'admettre toutes les contributions pour poursuivre leur évaluation.

### 5.2 1<sup>er</sup> tour

Dans un premier tour, les projets et les jurés ont été répartis en deux groupes. Chaque groupe de jurés a discuté et évalué cinq projets selon les critères d'évaluation connus. Chaque groupe de jurés a présenté ses projets à l'autre groupe et a recommandé 1 à 2 projets dont l'évaluation se poursuivrait l'après-midi.

Les recommandations ont ensuite été discutées en assemblée plénière. Il a été décidé à l'unanimité que les projets suivants n'étaient pas retenus à l'issue du premier tour. Leur évaluation prend donc fin:

<i>Non retenus au 1<sup>er</sup> tour</i>	
	25 «FINDLING»
	30 Lichtung
	33 MDESL
	36 Das Holozän
	71 ATLAS

### 5.3 2<sup>e</sup> tour

Dans le deuxième tour d'évaluation, les projets ont été discutés en assemblée plénière. Les interrogations portaient notamment sur la mise en œuvre par le projet des différentes exigences. Tous les membres de l'instance d'évaluation avaient conscience de la difficulté à concilier en un seul et même projet des exigences multiples et parfois contraires. Par la suite, le jury a décidé à l'unanimité que les projets suivants n'étaient pas retenus à l'issue du deuxième tour et qu'il n'en discuterait pas l'après-midi.

<i>Non retenus au 2<sup>e</sup> tour</i>	
	59 210125 / THE PATH
	60 teilhaben

### 5.4 3<sup>e</sup> tour

Les projets restants suivants ont été discutés durant l'après-midi:

2	FLOWERS FOREVER FLOWERS
66	chalice, PD#21266
74	monumoira

Après examen détaillé de tous les avantages et inconvénients des projets toujours en lice, l'instance d'évaluation recommande à l'unanimité l'approfondissement du projet suivant:

*Recommandation de l'instance d'évaluation*

74 monumoira

Pour l'élaboration du projet de construction, l'instance d'évaluation recommande, outre la participation par le mandant, l'accompagnement du projet par des expertes et experts de l'instance d'évaluation.

### **5.5 Résultats de la procédure et appréciation par le mandant**

Le mandant remercie toutes les personnes qui ont participé à son concours pour la créativité de leurs solutions et la diversité de leurs propositions. Dans un premier temps, le concours d'idées en procédure ouverte a drainé 104 contributions, dont 100 admissibles pour délibération – un chiffre réjouissant. Ensuite, le jury en a sélectionné 10 à approfondir dans le cadre d'un mandat d'étude. Au final, c'est le projet «monumoira» qui a été retenu le 3 décembre 2021.

Dès le début, il était évident que la conception d'un mémorial pour les morts de l'armée ne serait pas une tâche aisée, que ce soit par rapport à l'ouvrage, aux exigences de l'utilisateur ou au contexte local. La solution résidait-elle plutôt dans l'approche artistique ou dans l'approche architectonique? Volontairement, aucune consigne n'avait été donnée sur l'étendue du mémorial, celle-ci dépendant largement de la solution envisagée. Le mémorial avait pour consigne de s'intégrer dans une conception digne et adaptée à son environnement, pour devenir un lieu propice à la réflexion sur la vie et la mort et qui symbolise le respect et la gratitude vis-à-vis des défunt. La marge de manœuvre initiale étant vaste, l'organisation d'un concours était la seule approche juste. Un concours a permis de confronter une multitude de solutions. Même si la décision de valider ou rejeter une contribution n'a pas toujours été simple, le jury se félicite du résultat, certain d'avoir sélectionné la contribution qui répondait le mieux aux enjeux.

Le projet «monumoira» répond aux différentes thématiques par la mise en œuvre de moyens architecturaux sobres et ciblés. La symbolique est intemporelle. Elle laisse le champ libre aux interprétations et significations personnelles.

### **5.6 Perspective**

L'instance d'évaluation recommande au mandant la réalisation du projet «monumoira».

*Délais envisagés*

30 juin 2022	Dépôt du projet de construction
30 juin 2022	Début de la procédure d'approbation des plans de constructions militaires
Janvier 2023	Début des travaux
Juin 2023	Fin des travaux

Les dates concrètes de mise en œuvre pourront changer par la suite en raison de différents facteurs. L'adaptation du calendrier s'effectuera en temps utile, en concertation avec le chef de projet d'armasuisse Immobilier.

## 6 Approbation

### 6.1 Approbation du rapport du jury et d'examen préalable

Le présent rapport a été approuvé par l'instance d'évaluation.

Lucerne, le 15 janvier 2022, pour le mandant

Roger Boltshauser



Felix Bossart



Sadhyo Niederberger



Lt Aurore Charrière



Jürg Rehsteiner



Peter Fischer

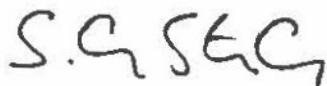


Frank Riklin



digital unterschrieben von Frank Riklin

Susanne Hilpert Stuber



Patrik Riklin



digital unterschrieben von Patrik Riklin

Hptm Stefan Junger



Div Germaine J.F. Seewer



Br Markus Mäder



Martin Stocker



Fabienne Meyer



Div Jean-Paul Theler



## 7 Descriptions des projets

---

### 7.1 monumoira

*Projet gagnant*



Les auteurs de cette contribution proposent comme mémorial un ensemble composé de deux éléments qui entretiennent un rapport dialectique:

(1) Une bande de laiton encastrée dans le sol se déroule sur 180 mètres, du bois de chêne jusqu'au quatre vieux chênes du Murmattweg, dans une stricte orientation nord-sud. Elle traverse le site. Incrustation en laiton au ras du sol, elle n'est visible qu'à condition d'être attentif. Cette bande se voit et se sent lorsque l'on déambule sur le site: sorte de seuil qui modifie le contact avec le sol, la bande se remarque aussi par la différence de son produit quand on la franchit ou parcourt. Elle est présente à plusieurs niveaux de perception.

(2) Face à l'horizontalité de la bande, une stèle verticale habillée de laiton forme un élément contrastant fort, visible de loin. Jusqu'à la pointe située à env. 26 mètres de hauteur, le diamètre de la stèle se resserre de 45 à 10 centimètres, d'où de légères oscillations qui confèrent à la stèle légèreté et mouvement.

La stèle marque le lieu du souvenir, formé par une dénivellation de la surface herbagère aux contours organiques, sur une vingtaine de mètres de diamètre. Ici apparaît la fine incrustation, le profilé en laiton massif de forme trapézoïdale, sur une hauteur approximative de 1,5 m. Une inscription est lisible sur ses flancs dégagés.

Une incision dans la surface lisse et homogène fait prendre conscience de l'intégrité de l'objet à laquelle on s'est habitué. Cette césure marque et transforme la surface fondamentalement, bien que l'intégrité initiale reste reconnaissable – origine et changement se lisent en parallèle. L'incision peut être interprétée comme le témoignage d'une force qui s'est déployée. Dans l'esprit d'un «coup du destin», la bande traverse le site – le parking, le podium du nouveau bâtiment avec l'escalier, la surface herbagère avec le Murmattweg – à la façon d'une coupure soudaine et radicale et laisse une cicatrice jusqu'à ce que sa trace se perde entre les chênes.

Du fait de la dénivellation de la surface herbagère, le profilé visible sous forme de bande devient une structure massive et un mémorial. L'identité et les inscriptions dans les quatre langues nationales n'apparaissent que du fait de la mise au jour de la bande de laiton. Elles possèdent un sens profond qui fait de l'excavation dans la surface herbagère un lieu de deuil et de mémoire, mais qui incite aussi à l'espoir, à la réconciliation et à un nouveau départ. La dénivellation dans le sol crée un lien fort avec le terrestre.

La stèle qui, sous l'aspect d'une fine aiguille, marque ce mémorial symbolise l'ancrage de l'armée suisse dans le pays et forme une ligne verticale qui relie la terre au ciel et au supraterrestre. Elle figure la vie, la sécurité dont on a besoin, la liberté de s'épanouir, la gratitude et le respect vis-à-vis des morts au service.

Un chemin légèrement courbe doit mener du réseau de chemins actuel au mémorial. Sous la cime d'un grand érable, dans une haie de buissons typiques du lieu, se trouve la place pour les visiteurs du mémorial. Une surface stabilisée avec un pavillon qui se veut minimaliste est doté d'un banc crée un espace pour le souvenir individuel ou le recueillement en petit groupe et donne vue sur l'inscription. Celle pourra être définie au cours d'un processus interne à l'armée. L'ensemble du terrain se prête aux cérémonies commémoratives car le projet s'étend et est visible sur tout le périmètre.

Le projet pourra être soutenu dans son exécution par les troupes du génie de l'armée. Cette participation créera une plus grande proximité et identification entre les membres de l'armée et le monument. Les travaux de préparation, d'excavation et de bétonnage pourront être effectués avec le soutien des groupes du génie.

Les coûts totaux sont estimés à environ CHF 1 359 000. De l'avis des auteurs du projet, les troupes de l'armée pourraient prendre en charge environ CHF 300 000 des travaux budgétés. Les coûts des travaux se chiffreraient ainsi à environ CHF 1 000 000.

Le projet a séduit le jury. La simplicité du geste sobre, mais très fort a plu. La composition précise des éléments architecturaux tient compte de l'architecture de l'existant. Le projet ouvre l'espace qui rend le souvenir universel. La stèle et la bande de laiton offrent au monument une existence propre. Face aux imposants bâtiments du CIAL, ceux-ci s'affirment dans leur sobriété quasiment bidimensionnelle. L'instance d'évaluation se montre critique vis-à-vis du pavillon qui, dans sa qualité architecturale, n'atteint pas le niveau du reste du travail. Une partie de l'instance d'évaluation souhaite par ailleurs une réalisation plus radicale de l'incision horizontale. Du fait des moyens architecturaux simples, clairs et précis mis en œuvre pour créer ce nouveau lieu qui associe l'ensemble du terrain avec sensibilité, l'instance d'évaluation a sélectionné à l'unanimité le projet «monumoira» comme projet gagnant.

## 7.2 chalice, PD#21266

*Non retenu au  
3<sup>e</sup> tour*



Dans son projet chalice, PD#21266, l'auteur prévoit une structure brute et archaïque en forme de coupe émergeant légèrement du sol, qui doit être creusée, bétonnée et en partie dégagée sur place. Chalice, PD#21266 est une matérialisation sculpturale du vide modelé sur laquelle on peut marcher aussi bien à l'intérieur qu'en extérieur. De loin, on peut distinguer une plate-forme arrondie légèrement penchée. À l'arrière, on trouve un accès pour tous à l'intérieur de la sculpture, par le biais d'une cuvette naturelle. Un vaste auvent en porte-à-faux, tel un roc, conduit à un demi-cercle de gradins souterrain. Un dôme en verre plonge l'espace dans un jeu de reflets lumineux changeants. L'espace rappelle une grotte ou une caverne.

Les matériaux excavés pour la sculpture sont réutilisés pour l'aménagement paysagé. Des remblais ciblés créent un paysage au doux mouvement topographique. Un chemin circulaire pavé mène de la place gravillonnée centrale au bois de châtaigniers situé un peu plus bas, en passant sous les arbres et par trois marches. La plantation sous les arbres de quelques graminées et vivaces doit créer une forêt enchantée intime qui incite à la rêverie.

Des troupes du génie peuvent participer aux travaux d'excavation et de déplacement de terre pour l'aménagement paysagé. L'auteur du projet voit cette association au processus artistique comme une participation au processus de mémoire.

Chalice, PD#21266 est une plate-forme stimulant le dialogue entre art et géologie, architecture et aménagement du paysage, entre l'association, la fonction et l'imagination. Elle propose un espace pour une cérémonie commémorative officielle ou un deuil silencieux en petit comité. Au quotidien, la plate-forme convie les visiteurs à s'attarder, tandis que la voûte souterraine invite au calme et au recueillement silencieux. Chalice, PD#21266 est une structure qui permet la commémoration active sous différentes formes. Elle renonce ce faisant à la symbolique religieuse ou monumentale.

Les coûts totaux sont estimés à CHF 1 181 129. Les travaux de troupes de génie (excavation, déplacements de terre) estimés à CHF 268 800 ne sont pas inclus dans ces coûts.

La symbolique, mais aussi l'archaïsme et la puissance du projet ont convaincu l'instance d'évaluation. L'association possible de troupes du génie à la naissance du mémorial lui a également plu. Par ailleurs, l'œuvre remplit les consignes d'utilisation. «Chalice, PD#21266» se prête aux commémorations de grande envergure et aux moments de recueillement en petit comité. L'espace sous forme de grotte a prêté à controverse. Certains membres du jury y voyaient un lieu rassurant, d'autres trouvaient la construction trop artificielle, trop éloignée de l'idée d'origine. La conception de la rampe, nécessaire pour le projet, n'est pas satisfaisante. Après un long débat, l'instance d'évaluation a déclaré à l'unanimité que l'idée conceptuelle et sa mise en œuvre n'étaient pas totalement convaincantes, ce pour quoi «chalice, PD#21266» n'a pas été retenu à l'issue du 3<sup>e</sup> tour.

### 7.3 FLOWERS FOREVER FLOWERS

*Non retenu au  
3<sup>e</sup> tour*



Les auteurs créent dans leur projet un mémorial prenant la forme d'un «sunken garden» (jardin submergé). Cette fouille crée des espaces tout en instaurant un lien vers le ciel de par son ouverture vers le haut. Le «sunken garden» est accessible depuis plusieurs directions, de toutes les régions de Suisse, en passant par les surfaces herbagères et les chemins existants.

La dramaturgie de l'enchaînement des espaces résulte des trois éléments en forme de U qui s'imbriquent et qui revêtent une importance pour la fonction et pour l'ambiance:

1. La rampe comme accès et préparation mentale au «sunken garden»
2. L'espace de rassemblement avec sa végétation vivante et morte
3. L'espace de recueillement avec son intimité.

Les éléments en forme de U se composent de béton damé décliné dans plusieurs nuances de brun, mélangé à de la terre locale. Une couche de béton damé ressort: elle est en pierre artificielle blanche et fait le tour de l'espace de recueillement à hauteur des yeux. L'auteure qualifie cette couche «d'horizon du souvenir». Des inscriptions pourront y être apposées. Grâce à cette association des commémorants, le mémorial devient une archive du souvenir. Les inscriptions pourront être réalisées avec les moyens dont disposent les commémorants. L'artiste les encourage à écrire en revêtant la couche prévue à cet effet d'un «tag» – un mot simple à l'écriture peu travaillée.

La dispersion de fleurs en métal est prévue au titre de deuxième intervention artistique. Les variétés myosotis, coquelicot et arum doivent animer le jardin submergé sous forme de fleurs stylisées surdimensionnées. Avec les irrégularités du sol gravillonné, les fleurs métalliques produisent des reflets et intègrent l'environnement au lieu. Les fleurs métalliques, mortes bien entendu, commencent à prendre vie grâce aux jeux de lumière. Les objets floraux en acier chromé s'inscrivent également dans le cycle de la nature, il est possible d'y accéder, de déplacer les objets ou de les emporter.

L'ambiance du mémorial est modelée par l'alternance des saisons et des conditions climatiques ainsi que par les cerisiers du Japon regroupés en bosquets.

Les coûts sont estimés à CHF 675 000, hors honoraires. Les auteurs du projet supposent que les troupes du génie peuvent exécuter l'ensemble des travaux.

L'instance d'évaluation trouve le projet réussi, très bien adapté au lieu et discret au sein de l'environnement. Les bords supérieurs du «sunken garden» s'inscrivent dans la hauteur du bassin et de la plateforme aménagée. Mais l'instance d'évaluation exprime des réserves sur le fait que la représentation de l'espace est idéalisée dans le projet. Plus tard, selon les saisons, il risque de paraître froid, sinistre, presque sale. Les interventions artistiques avec les «tags»

d'écriture et les fleurs en métal, mais aussi l'utilisation de cerisiers du Japon qui ne fleurissent que quelques jours par an ont prêté à controverse. La possibilité de laisser des inscriptions pourrait être détournée à des fins déplacées. Comme l'ambiance du projet n'a pas convaincu l'instance d'évaluation, le projet «FLOWERS FOREVER FLOWERS» n'a pas été retenu à l'issue du 3<sup>e</sup> tour.

#### 7.4 210125 / THE PATH

*Non retenu au  
2<sup>e</sup> tour*



Par le biais de leur projet, les auteurs entendent exprimer une autre forme de recueillement et de deuil. Ils souhaitent créer un chemin en béton doté d'une surface cannelée, avec des formes circulaires.

Le cheminement doit inciter à engager le travail de deuil, à s'interroger, à se souvenir et à ouvrir le dialogue. À se mouvoir physiquement, mais aussi psychiquement, dans différentes directions et différents cercles. Ce chemin n'a ni début ni fin, c'est un sentier infini qui peut être emprunté sans cesse. Le visiteur/la visiteuse décide si et quand il ou elle s'engage sur le chemin et le quitte.

Le projet s'inscrit dans une dimension durable, en symbiose avec l'architecture existante. Il s'appuie sur l'existant, il joue avec la topographie du lieu. Comme le chemin modèle légèrement le relief par endroit, chaque section, chaque cercle est unique. Le chemin offre une multitude de sensations, d'émotions et d'angles de vue et incarne ainsi symboliquement différents états mentaux et niveaux de conscience.

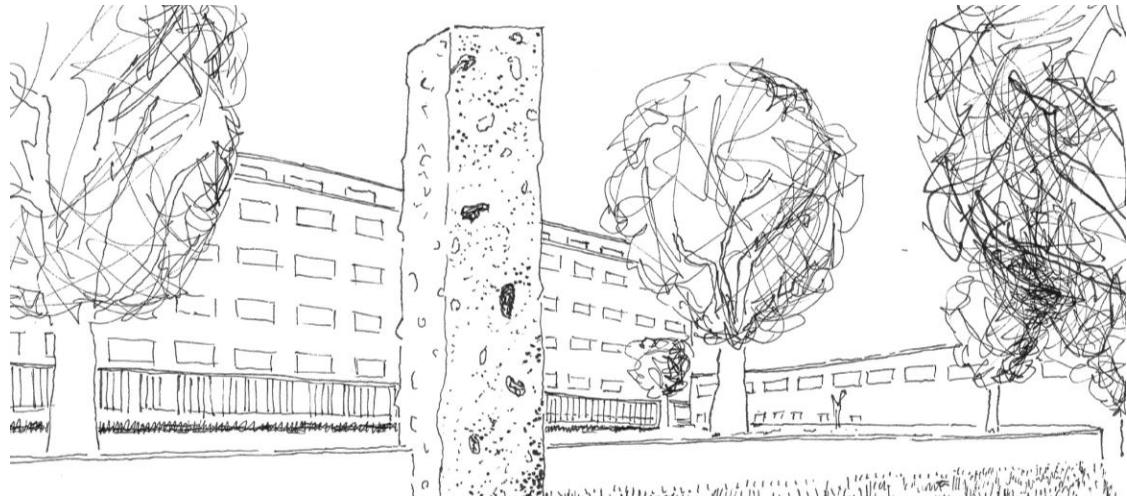
Le mémorial s'adresse à tous car le site est public et accessible durablement. Le projet utilise toutefois le paysage existant pour créer plusieurs secteurs aux fonctions spécifiques: la première zone se trouve à l'ouest du site. Des plantations supplémentaires créeront une ambiance de retraite et de méditation. Ce sera l'espace du recueillement individuel. La deuxième zone se trouve dans l'actuelle clairière, non loin des arbres déjà en place. Ce lieu peut accueillir des cérémonies en petit comité. La troisième zone est rectangulaire et fonctionnelle et peut accueillir des manifestations de plus grande envergure.

Les coûts du projet sont évalués à CHF 483 000, auxquels s'ajoutent CHF 125 981 d'honoraires.

La symbolique et la simplicité du projet «The Path» a remporté une large adhésion auprès de l'instance d'évaluation. Le projet s'intègre bien dans l'existant, mais seule une vue du ciel permet de l'apprécier pleinement. L'instance d'évaluation se demande si le projet répond à toutes les attentes d'utilisation souhaitées. L'instance d'évaluation est d'avis que le projet est plutôt un projet de parc et qu'il serait majoritairement utilisé par le grand public. Une telle utilisation, notamment comme «skate park», remet fondamentalement en question le projet et son utilisation et perturberait le fonctionnement du CIAL. Ceci n'étant pas conforme à l'esprit des utilisateurs finaux, l'instance d'évaluation n'a pas retenu le projet «The Path» à l'issue du 2<sup>e</sup> tour.

## 7.5 teilhaben

*Non retenu au  
2<sup>e</sup> tour*



Les auteurs du projet souhaitent créer une structure composée de pierres collectées et de poches d'air. Les pierres collectées sont de natures et de tailles variées et représentent ce qui a été vécu ensemble; les poches d'air et les espaces vides sur les bords, ce qui n'a pas pu être vécu.

La collecte des pierres, des graviers et du sable est une tâche importante du processus. Pour la fabrication de la structure, des militaires collecteront des pierres de toutes les régions de Suisse et les apporteront à Lucerne.

Ensuite, l'ensemble des matériaux sera coulé dans un coffrage de plus de 8 m de hauteur. Deux parties seront tronquées de la structure redressée. La première coupe sera divisée en plusieurs fragments qui seront répartis dans des endroits choisis par l'armée. La deuxième coupe sera rabattue sur la terre dans le sens longitudinal. La coupe à travers la structure rendra visibles et palpables le vécu ensemble et le non vécu.

La structure est placée à la limite entre le CIAL et le paysage. D'un côté, elle se trouve sur la terrasse de la construction Meili; de l'autre, elle est orientée vers le groupe de châtaigniers. La forme de la structure change de dimension selon son orientation et est de taille inférieure à celle des arbres.

Les coûts totaux du projet sont estimés à CHF 830 000, honoraires inclus.

L'instance d'évaluation a apprécié la sobriété de la symbolique et la dynamique participative. En revanche, l'instance d'évaluation s'est interrogée sur le positionnement de l'objet – il semble avoir été placé au hasard et implique trop peu l'environnement du CIAL. La faisabilité du projet dans toutes ses composantes n'a pas convaincu l'instance d'évaluation. L'instance d'évaluation a donc décidé de ne pas retenir la contribution «teilhaben» à l'issue du 2<sup>e</sup> tour.

## 7.6 «FINDLING»

*Non retenu au  
1<sup>er</sup> tour*



L'auteur du projet «FINDLING» a dessiné une structure ouverte vers le haut qui peut être perçue comme «sculpture dans le paysage». Petite face à l'imposant décor des casernes et au milieu de grands espaces verts, elle est à même de jouer son propre rôle par sa solitude.

L'espace central est entouré par quatre parois périphériques qui protègent les personnes endeuillées. L'ouverture vers le haut figure le chevauchement entre le ciel et la terre, quatre barres de béton posées sur le sol relient cet espace à la terre et agissent comme centre de force. Les ouvertures dans les angles et notamment le décollement du sol rappellent un arbre largement en porte-à-faux.

Quatre colonnes forment les interfaces de la construction en quatre parties et les parois périphériques sont fixées aux traverses supérieures. L'ouvrage peut se lire comme un «arbre géométrique». À mi-hauteur, un trait horizontal relie les quatre panneaux et représente symboliquement l'union des quatre régions linguistiques suisses.

La position définie dans l'angle nord-ouest de l'Allmend invite à s'approcher, est bien visible et protège des dérangements. Le mémorial doit s'intégrer à la fois crânement et discrètement dans l'existant.

Les coûts de construction s'élèvent à CHF 693 074, auxquels s'ajoutent des honoraires à hauteur de CHF 107 569.

L'instance d'évaluation a apprécié la structure claire. Elle a aussi salué le retrait de la symbolique de la croix du premier projet. Une grande partie de l'instance d'évaluation a noté positivement l'espace intérieur de la structure. Mais vu de l'extérieur, l'objet rappelle encore trop une chapelle et détonne sur le site. Les modifications apportées dans ce domaine n'ont pas convaincu pleinement l'instance d'évaluation. L'instance d'évaluation a décidé de ne pas retenir le projet «Findling» à l'issue du premier tour.

## 7.7 Lichtung

*Non retenu au  
1<sup>er</sup> tour*



L'auteur voit la création de ce mémorial comme un processus et renonce volontairement à un projet statique. Au fil des ans, des arbres continueront d'être plantés lors de commémorations répétées ou de geste spontané. Au fil des décennies, il apparaîtra ainsi une forêt au cœur de laquelle on conservera une clairière.

Rond et coulé d'un seul bloc dans du béton, le centre du mémorial implanté sur la surface herbagère sera isolé au début. En y entrant, on découvre la présence de fines rainures dans le béton d'où coule de l'eau. L'eau sort de sept trous percés dans le sol. Sur des plaques en laiton, on peut y lire des pensées et des souhaits.

Le site est desservi par un sentier étroit qui donne accès au mémorial et mène à la croisée des chemins et se perd quelque part dans le sous-bois de la jeune forêt.

Les coûts totaux sont estimés à CHF 476 160, honoraires inclus. Il faut y ajouter un budget annuel de plantation d'environ CHF 5000.

L'instance d'évaluation s'est exprimée positivement sur la symbolique et la simplicité de ce projet. Le processus de transformation et l'association de la troupe à la végétalisation régulière du site ont été très appréciés. Mais le jury est d'avis que le site n'est pas adapté pour accueillir une forêt aussi dense. L'instance d'évaluation a donc décidé de ne pas retenir le projet «Lichtung» à l'issue du premier tour.

## 7.8 MDESL

*Non retenu au  
1<sup>er</sup> tour*



L'auteur associe au mémorial les trois mots paix, souvenir et communauté. Il prévoit donc un lieu où l'on retrouve ces trois éléments: un carré, en référence à la forme de l'emblème suisse; une croix, reflet de la croix suisse, et le chiffre 26 en référence aux 26 cantons. Par ailleurs, trois «matériaux» doivent être considérés: de l'acier Corten pour les 26 assises, du béton pour le revêtement de sol et le lieu de tranquillité, tout comme les espaces verts existants. Le mémorial se compose d'une place de dimensions généreuses, tout comme d'un pavillon en tant que «lieu de tranquillité».

La croix suisse est un symbole d'identité important de l'armée suisse. Ce symbole récurrent, qui revient sous différentes formes sur quasiment chaque élément, est la grande caractéristique de ce projet.

Les coûts totaux du projet sont estimés à CHF 290 000 auxquels s'ajoutent des honoraires de CHF 76 106.

L'instance d'évaluation a constaté que les commentaires du premier stade du concours d'idées n'ont pas été suffisamment mis en œuvre et que le projet n'a pas été assez retravaillé. La symbolique de la croix suisse n'a pas été travaillée assez subtilement. L'instance d'évaluation s'est également montrée critique vis-à-vis des dimensions et du positionnement de l'objet. Par sa proximité géographique et son aménagement un peu voyant, la contribution oppresse la construction Meili, ce qui est gênant pour un monument historique. L'instance d'évaluation a décidé de ne pas retenir le projet «MDESL» à l'issue du premier tour.

## 7.9 Das Holozän

*Non retenu au  
1<sup>er</sup> tour*



Le projet se caractérise par une construction rectangulaire qui entoure un arbre existant et instaure un havre de paix méditatif. Au nord se trouve un espace public pouvant accueillir des événements et des cérémonies importantes ainsi qu'un espace un peu protégé pour l'aumônerie.

À l'ouest, le bâtiment forme un décor simple pour un jardin qui sert de lieu de méditation et de réflexion. La diversité des plantes sauvages locales accueillera les insectes durablement. Au sud, les passants peuvent trouver refuge sous le toit en porte-à-faux.

Les murs sont en briques en argile issue des 26 cantons. Cette terre symbolise la diversité géologique de la Suisse ainsi que la dernière demeure des morts de l'armée suisse.

Les coûts totaux du projet sont estimés à CHF 912 375 auxquels s'ajoutent des honoraires de CHF 206 831.

L'instance d'évaluation apprécie la qualité de traitement du projet qui offre plusieurs possibilités d'utilisation. La formule architecturale avec antichambre et salle principale rappelle la typologie d'un temple grec. L'arbre en place est élégamment mis en valeur. L'instance d'évaluation note positivement la situation de la cour intérieure, mais la juge surchargée par les différents thèmes. L'antichambre rappelle trop une chapelle ardente et semble détonner. Le projet à l'architecture surchargée modifie trop l'environnement déjà fort (construction Meili et construction Enzmann). L'instance d'évaluation a donc décidé de ne pas retenir le projet «Das Holozän» à l'issue du premier tour.

## 7.10 ATLAS

*Non retenu au  
1<sup>er</sup> tour*



Pour le mémorial, les auteurs ont prévu une construction circulaire de béton blanc, dans laquelle on peut pénétrer. Le bâtiment se compose d'un accès qui contourne le châtaignier, d'un large portail d'entrée, d'une cour de cérémonie principale, d'une rampe et de quatre salles plus intimes de recueillement. La composition est discrète et ne concurrence pas les bâtiments existants.

La cour de cérémonie principale a toujours vue sur le ciel et peut accueillir des événements et des cérémonies militaires d'envergure. Pour plus d'intimité, un chemin mène au niveau inférieur par une rampe. Ce voyage méditatif donne accès à quatre pièces de tailles variées.

Les coûts sont estimés à CHF 970 000 auxquels s'ajoutent des honoraires de CHF 217 061.

Le jury a apprécié le nouveau travail sur la forme, la cour de cérémonie ronde paraît bien adaptée aux grands événements. L'idée conceptuelle du chemin qui se poursuit au niveau inférieur n'a pas été approfondie et semble monotone à l'instance d'évaluation. L'instance d'évaluation aurait souhaité un parcours plus intéressant et une différenciation des quatre pièces de recueillement. L'instance d'évaluation a donc décidé de ne pas retenir la contribution «ATLAS» à l'issue du premier tour.